



Lutter contre le harcèlement et la discrimination dans nos écoles : dix choses que chaque PARENT OU GARDIEN devrait savoir

- **Le harcèlement, l'exclusion et l'inégalité des chances du fait de la race, la religion ou l'origine nationale se retrouvent fréquemment dans toutes les écoles de l'État du Maine.** Notre rapport documente des expériences similaires vécues par les élèves dans tout l'État. Ces expériences ont une incidence psychologique et éducative réelle sur les élèves et ne devraient pas être ignorées.
- **La plupart des établissements scolaires du Maine ne font pas suffisamment d'efforts pour remédier à ces problèmes.** Notre rapport indique qu'un certain nombre de problèmes et de défis importants existent dans l'État du Maine. De manière générale, les enseignants font preuve d'une certaine ignorance concernant la discrimination dans les écoles. Même s'ils reconnaissent le problème, les membres du personnel disposent de ressources limitées pour y remédier et bien souvent, ils ne savent pas où commencer.
- **Des personnes sont là pour vous aider dans votre école.** Des travailleurs sociaux, des enseignants et administrateurs faisant preuve d'empathie peuvent être des défenseurs ardents des intérêts des élèves. N'hésitez pas à demander des réunions, à consulter les dossiers scolaires ou à revendiquer un traitement équitable, lorsqu'il y a lieu.
- **La participation des parents est essentielle pour effectuer un changement dans les écoles.** Les enseignants et les directeurs qui s'expriment au sujet d'incidents dont ils ont été témoins sont parfois accusés de soulever la controverse ou d'être trop politiques, ce qui peut les faire hésiter à agir. Le soutien parental permet aux enseignants et directeurs de prendre la parole.
- **En tant que parent ou gardien, vous avez le droit de défendre les intérêts de votre enfant.** Pour toutes questions au sujet de l'expérience de votre enfant à l'école, vous avez le droit de rencontrer les enseignants et/ou le directeur de l'école. Personne ne devrait vous faire sentir que vous les dérangez lorsque vous demandez simplement que votre enfant

reçoive l'enseignement et les services auquel il a droit. Lors d'une réunion ou d'une conversation téléphonique avec un représentant de l'école, assurez-vous de documenter l'échange et les mesures (le cas échéant) que l'école a convenu de prendre. Si vous ne parlez pas anglais, vous pouvez demander à l'école de vous fournir les services d'un interprète pour ces conversations.

- **Vous n'êtes pas obligé de rencontrer les administrateurs tout(e) seul(e).** Vous pouvez emmener un ami ou un membre de la famille pour vous aider à défendre les intérêts de votre enfant. Avoir quelqu'un à vos côtés au cours de la réunion vous mettra plus à l'aise et vous aidera aussi à vous rappeler de ce qui a été dit et fait lors de la réunion.
- **Chaque école doit avoir une politique clairement définie de lutte contre le harcèlement et l'intimidation.** Une procédure doit être en place pour permettre aux élèves et parents de porter plainte. Vous avez le droit de consulter ces politiques et procédures si vous le souhaitez.
- **Il existe d'autres moyens de défendre les intérêts de votre enfant si un entretien avec les enseignants et le directeur ne permet pas de résoudre le problème.** Vous pouvez aussi déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Maine. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet en ligne : www.aclumaine.org/webelonghere
- **Une communication auprès du conseil scolaire peut être particulièrement importante.** Le conseil scolaire est censé solliciter l'avis du public lors de l'élaboration de politiques et la prise de décision ; de nombreux conseils scolaires permettent donc aux membres du public de s'exprimer lors des réunions. De nombreux conseils encouragent également des communications comme les e-mails ou des appels téléphoniques pour obtenir un feedback au sujet de la politique. Les réunions du conseil scolaire sont ouvertes au public et l'heure et l'ordre du jour des réunions doivent être affichés en ligne. Si vous décidez de prendre la parole lors d'une réunion du conseil scolaire, n'ayez pas peur. Veillez à vous préparer à l'avance en pratiquant ce que vous allez dire.
- **Il faut une communauté toute entière pour apporter un changement.** Il existe de nombreuses organisations qui défendent les droits des parents et des élèves, y compris l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) du Maine. Vous pouvez consulter une liste en ligne : www.aclumaine.org/webelonghere. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour en savoir plus, consultez le lien suivant
www.aclumaine.org/webelonghere